



Faux chèque de banque 9 mois après!

Par **moranguinho**, le **23/03/2009** à **12:39**

Bonjour

Nous avons vendu un véhicule le 31/05/08 contre un chèque de banque de 16150€

du crédit agricole. Nous l'avons mis à l'encaissement à la caisse d'épargne

qui l'a crédité sur notre compte le 06/06/08. Nous avons de + appelé la

banque 1 semaine après pour nous assurer que le chèque était bien crédité car

nous avions besoin de l'argent pour acheter un autre véhicule. La caisse

d'épargne nous a alors fait un chèque de banque de 15300€ sans pb pour acheter

ce véhicule.

Or le 20/03/09, + de 9 mois après, en consultant mon compte, je m'aperçois que

la banque nous a débité sans nous prévenir les 16150€! J'appelle la banque qui me

dit que c'est le chèque de banque était un faux et que donc elle l'a débité. En

a-t-elle le droit 9 mois après? De plus, elle nous propose de prendre un crédit

en attendant d'avoir un remboursement de l'assurance?! Alors que c'est sa

faute si elle n'a pas contrôlé le chèque! Surtout 9 mois après et sans

prévenir qui plus est!Selon la banque de France il y a jurisprudence pour ce type de cas,la banque doit nous recrediter immediatement,nous lui avons envoyé un courrier recommandé ds ce sens. Que pensez-vous de ce cas? Nous avons rdv avec la banque demain à 15h, si vous avez des commentaires, merci d'avance pour votre aide!!